
ANNALES DE MATHÉMATIQUES PURES ET APPLIQUÉES.

**Post-scriptum supprimé. Dans l'impression de l'analyse
du mémoire de M. Poncelet**

Annales de Mathématiques pures et appliquées, tome 18 (1827-1828), p. 145-149

http://www.numdam.org/item?id=AMPA_1827-1828__18__145_1

© Annales de Mathématiques pures et appliquées, 1827-1828, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Annales de Mathématiques pures et appliquées » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

POST-SCRIPTUM SUPPRIMÉ

*Dans l'impression de l'Analyse du mémoire
de M. Poncelet.*

« Permettez-moi, Monsieur, de profiter de l'occasion de cette notice pour vous adresser quelques réclamations relatives à des

articles insérés récemment dans les *Annales de mathématiques*.

» M le docteur Plucker (*) a donné (tom. XVII, pag. 37 et 69) divers problèmes et théorèmes sur les contacts des sections coniques, fort intéressans en eux-mêmes, mais dont, ce me semble, il aurait dû citer plus scrupuleusement les auteurs. Par exemple, le théorème énoncé au bas de la pag. 71, et la construction qui en dérive pour le cercle osculateur des sections coniques, sont, si je ne me trompe, bien les mêmes que le théorème du n.º 336 du *Traité des propriétés projectives*, et que la solution donnée au n.º 405 de cet ouvrage (**); le théorème du n.º 404, dont elle a été déduite, est même plus général que celui de M. Plucker, quoiqu'il soit encore un cas particulier de l'énoncé du n.º 403 qui, en observant que le système de deux droites peut être considéré comme une section conique, comprend aussi les lemmes et théorèmes fondamentaux du mémoire à deux colonnes, inséré à la pag. 37 du tome cité des *Annales*. Que l'on compare également les autres théorèmes de ce mémoire et les solutions de problèmes qu'il renferme sur les contacts des sections coniques, avec ce qui a été dit n.º 297 ou 326 du *Traité des propriétés projectives* (***), et spécialement

(*) En voici présentement pour M. Plucker qui, je ne sais trop pourquoi, avait déjà excité l'animadversion de M. Sturm, lequel, à son tour, n'aura peut-être pas été à l'abri de celle de M. Poncelet. M. Plucker se vengera, sans doute, en continuant de composer pour les *Annales* des articles que les lecteurs, excepté M. Poncelet, et peut-être M. Sturm, aiment beaucoup à y rencontrer.

J. D. G.

(**) Eh bon Dieu ! M. Plucker a dit formellement, à la fin de son article (pag. 72) que la construction qu'il venait d'indiquer rentrait dans une autre qui était déjà connue. D'ailleurs il s'agit là principalement d'investigation et non de construction.

J. D. G.

(***) Je ne vois plus désormais d'autre salut pour les géomètres, que d'apprendre ce traité par cœur, sans en omettre un seul numéro.

J. D. G.

du n.º 318 au n.º 326 ; que l'on compare enfin les figures 41 , 42 et 43 de cet ouvrage , qui sont relatives à des exemples particuliers , avec celles qui résultent de plusieurs des énoncés de M. Plucker , et l'on trouvera que ce géomètre n'a pas eu beaucoup de difficulté à *refaire* , en partant des belles propriétés de Pascal et de Brianchon , sur les hexagones inscrits et circonscrits aux coniques , les démonstrations des théorèmes et des problèmes contenus dans son mémoire sur les contacts de ces courbes (*). Je dirai même plus , c'est que les endroits cités du *Traité des propriétés projectives* , malgré leur laconisme , indiquent des solutions plus générales , plus directes et plus complètes des problèmes en question (**), puisqu'elles permettent de trouver , au moyen de la section conique donnée , tout ce qui appartient à celle qu'on cherche ; par exemple , son centre , ses axes et diamètres , ses intersections avec une droite donnée , ses tangentes partant d'un point également donné , etc. (Voy. les n.ºs 302 et suiv. , 328 et suiv. de l'ouvrage cité).

» M. le docteur Plucker a bien voulu rappeler , dans une note de la pag. 52 de son mémoire , que j'avais énoncé (*Annales* , tom. VIII) la construction de la section conique osculatrice du second ordre , en un point donné d'une autre section conique , mais sans en donner la démonstration. Je crois à propos de remarquer que la construction dont il s'agit est uniquement relative au contact du troisième ordre , et qu'elle a été justifiée complètement , ainsi que

(*) Mais conçoit-on qu'on puisse ainsi accuser grossièrement et contre toute vraisemblance , du plus insigne et du plus honteux plagiat , un homme qui nous est tout-à-fait inconnu ? Qu'on juge à présent dans quels intérêts j'avais fait main-basse sur le *preambule* et le *post-scriptum*.

J. D. G.

(**) Mais qui donc songe à le nier ? Cela prouve tout au moins que ce n'est point là que M. Plucker a puisé ; supposé toutefois qu'il ait puisé quelque part , ce dont je doute fort.

J. D. G.

148 RECLAMATION DE M. PONCELET.

beaucoup d'autres, dans les endroits cités du *Traité des propriétés projectives* que M. Plucker connaît sans doute (*), et qu'il aurait pu citer, comme il l'a fait à l'occasion de la construction particulière dont il s'agit (**). Il me semble d'ailleurs que, s'il est louable de développer, dans des articles spéciaux, les théories qui n'ont pu l'être en détail dans les ouvrages qui embrassent un grand nombre de sujets divers, on n'est pas pour cela dispensé, en aucune manière, d'indiquer les sources où on a puisé ses principes et ses moyens de solution (***)).

» Quant à l'usage de mettre en deux colonnes les propositions de la géométrie de la règle (****), il me semble que c'est un double emploi très-pénible, peu motivé quant aux démonstrations (*****); et qu'il suffira toujours d'indiquer, d'après les principes de la théorie des polaires réciproques, la manière de conclure les unes de ces propositions des autres déjà démontrées. Du moins ne saurait-on arguer, de ce que quelqu'un n'aurait pas employé un tel mode de rédaction, qu'il n'aurait point établi ni démontré les propositions réciproques qui dérivent aussi immédiatement des principes déjà posés.

(*) Pourquoi *sans doute*, lorsque la citation de M. Plucker prouve précisément le contraire?

J. D. G.

(**) Eh! non: il a cité les *Annales*.

J. D. G.

(***) Mais, encore un coup, qui garantit que M. Plucker ait jamais ouvert le *Traité des propriétés projectives*?

J. D. G.

(****) Voici de nouveau pour moi. Je persiste pourtant à croire, n'en déplaise à M. Poncelet, que mes quelques articles à deux colonnes ont plus efficacement servi la cause de la *dualité* que ne l'ont fait les 400 pages de son ouvrage.

J. D. G.

(*****) J'en ai déduit les motifs, tom. XVI, pag. 211.

J. D. G.

» J'aurais, Monsieur, plusieurs autres réclamations à vous adresser pour mon propre compte (*), mais elle trouveront naturellement leur place ailleurs, et la tâche deviendra alors pour moi moins délicate et moins pénible (**). Permettez-moi, au surplus, d'espérer que la notice qui précède et les réflexions qui l'accompagnent pourront trouver place dans votre savant recueil, et que vous ne les considérerez pas comme dénuées entièrement d'intérêts pour vos lecteurs ».

(*) Le lecteur pensera sans doute, avec nous, qu'il y en a bien suffisamment comme cela. Certes, il paraît que si la censure s'étendait jusqu'aux recueils scientifiques, et qu'elle fût dévolue à M. Poncelet, les ciseaux n'en demeureraient pas oisifs dans ses mains.

J. D. G.

(**) Ce qui signifie apparemment qu'ici M. Poncelet s'est singulièrement modéré.

J. D. G.